



LE BILAN PRÉVENTION

Le bilan prévention est une déclinaison du bilan professionnel. A visée préventive, il s'agit d'une démarche volontaire et proactive qui vise à identifier les ressources, les compétences et les aspirations d'un agent, tout en repérant les facteurs de fragilité éventuels, afin d'anticiper les risques professionnels, de préserver la santé au travail et de sécuriser le parcours professionnel.

➤ LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHÉ

Le bilan prévention permet de :

- Faire un point sur sa situation professionnelle
- Analyser les facteurs d'usures professionnelles
- Mettre en lumière ses compétences et ressources ainsi que le fil conducteur de son parcours
- Favoriser une meilleure compréhension de soi, de ses motivations, centres d'intérêt et identifier les conditions de travail à privilégier
- Explorer des possibilités d'évolution professionnelle en identifiant des pistes réalistes et désirables en accord avec la préservation de sa santé
- Construire un projet professionnel structuré

➤ LE DÉROULEMENT

L'accompagnement s'effectue sur une durée de 18 heures répartie sur 4 à 6 mois (à raison d'un rendez-vous hebdomadaire ou bimensuel). Il s'agit d'une démarche modulaire adaptée aux besoins de l'agent.

Le bilan professionnel se déroule selon une alternance d'entretiens individuels avec le conseiller en évolution professionnelle et de démarches personnelles.

➤ LES MODALITÉS

Public : à destination à tous les agents souhaitant engager une réflexion sur leur

avenir professionnel. Il permet la prévention des risques professionnels mais également la préservation de l'employabilité et de la santé au travail.

Un conseiller référent du CDG29, dédié à l'accompagnement de l'agent, sera votre interlocuteur privilégié tout au long du processus.

➤ LA MISE EN ŒUVRE

Avant le début de l'accompagnement, le conseiller en évolution professionnelle organisera un échange avec la collectivité, ainsi qu'un rendez-vous de présentation de la démarche à l'agent. Ces échanges permettent d'analyser la situation et de définir les attentes de chacun.

En complément, une réunion de démarrage tripartite (gratuite et sans engagement) est prévue avant le lancement du bilan prévention.

A l'issue des premiers échanges ou de la réunion tripartite, en fonction de la situation, une proposition d'accompagnement personnalisée sera transmise à la collectivité.

Un délai de 4 semaines minimum est requis entre la demande d'information sur le bilan prévention et le début de la prestation, en lien avec l'accord du financement et l'organisation des séances.

Le bilan prévention peut se réaliser sur ou en dehors du temps de travail (en accord avec l'employeur). Il se déroule dans les locaux du Centre de Gestion du Finistère à Quimper ou à Brest. Des entretiens à distance (téléphone ou visioconférence) peuvent également être envisagés.

➤ LE FINANCEMENT

Le coût du bilan professionnel est à la charge de l'employeur.

Cependant, dans le cas où l'agent disposerait d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), le coût de l'accompagnement pourrait être pris en charge par le FIPHFP.

➤ EXEMPLE DE PARCOURS

Descriptif	Modalités	Durée
Réunion de démarrage tripartite en visio (facultatif).	Réunion	1 heure
Analyse de la demande et définition des objectifs. Rappel de la méthodologie et du cadre de l'accompagnement.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Analyse du parcours professionnel. Analyse des facteurs d'usure professionnelle.	Entretien individuel + Travail accompagné (Tests, questionnaires ...)	1 à 2 heures
Repérage des compétences et ressources mobilisables. Identification des compétences mobilisables.		2 à 4 heures
Analyse de la personnalité, des intérêts et des motivations et des conditions de travail à privilégier. Synthèse du profil personnel et professionnel.		2 à 4 heures
Identification de pistes professionnelles en accord avec la préservation de sa santé et premières explorations.		1 à 2 heures
Recherches documentaires.	En autonomie	2 heures
Analyse des recherches en cohérence avec la situation et préparation aux démarches terrain.	Entretien individuel	1 à 2 heures
Démarches terrain et analyse du marché de l'emploi.	En autonomie	2 heures
Analyse des projets envisagés. Identification des atouts et des axes de développement.	Entretien individuel + Travail accompagné	2 à 4 heures
Elaboration du plan d'action personnalisé.		1 à 2 heures
Synthèse et clôture du bilan professionnel.		1 à 2 heures
Réunion tripartite de clôture en visio.	Réunion	1 heure
Total	18 heures	

➤ LES CONTACTS

Pour toute demande d'information, vous pouvez nous contacter :

Service Evolution Professionnelle

Centre de Gestion Finistère (CDG29)

7 Boulevard du Finistère · CS44048 · 29337 QUIMPER Cedex

02 98 64 11 30

evolution.professionnelle@cdg29.bzh